



**13ième Festival Culturel Intégration**  
**5 au 7 juin 2009**  
**Helvetiaplatz, Molkenstrasse, Zeughaus-Areal / Zürich**

**Liste de contraventions**

L'association Africa Freedom a conclu qu'en cas de contraventions, une réduction partielle ou totale sera opérée sur le montant de la caution.

La caution n'est remise en monnaies Suisses jusqu'à la date du 30 juin 2009, après avoir envoyé votre compte bancaire à l'organisation. Dépassé ce délai aucun remboursement sera effectué.

L'annulation effectuée sans versement du loyer réservé après le 30 mars 2009, sera facturée de tout le montant du loyer. Avec versement du loyer réservé après le 30 mars 2009, la totalité du montant versé ne sera pas restitué.

Les tentes réservées doivent être totalement facturées, même en cas de l'annulation de stand.

La réservation de parkings places est obligatoire pour tous les exposants.

Après un quatrième avertissement l'organisateur a le droit d'annuler le contrat avec l'exposant. (Tous les droits envers l'association Africa Freedom seront annulés).

FAUTES	CONTRAVENTIONS		
	1. Avertissement	2. Avertissements	3. Avertissements
Inscription de produits non déclarée (=Produit autres qu'à l'annonce déclarée)	CHF 150.-	CHF 200.-	CHF 350.-
Heures de vente non respectées ( Vente au-delà des heures de la fermeture Vend. : jusqu'à 24.00; Sa.: 02.00; Dim.: 22.00	CHF 0.-	CHF 150.-	CHF 300.-
Musique non autorisée ou trop forte dépassant 93 décibels	CHF 0.-	CHF 150.-	CHF 200.-
Contraventions de la police d'hygiène non payées par l'exposant	CHF 200.-	CHF 200.-	CHF 200.-
Consommation d'électricité - Consommation supérieure à l'annonce déclarée. - Nombre supérieur de prises à l'annonce déclarée. - Consommation électrique à la mauvaise position.	CHF 0.-	CHF 150.-	CHF 200.-
Véhicules parkés sur helvetiaplatz ou sur les places de parc non autorisées.	CHF 150.-	CHF 150.-	CHF 200.-
Véhicules sans réservation de places de parc	CHF 150.-	CHF 150.-	CHF 200.-
Dimensions de stand supérieures à l'annonce déclarée	CHF 150.-	CHF 250.-	CHF 350.-
Tentes sans éléments de fixation.	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-
Des stands installés sans le numéro affiché et sans les panneaux sur les règles de boissons.	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-
Perte de bouteilles d'extincteur louées	CHF 250.-	CHF 250.-	CHF 250.-
Perte des autres objets loués (Banquettes, Plastic, Panneaux de boissons).	CHF 100.-	CHF 100.-	CHF 100.-
Déchets et dégâts - Tâches d'huile sur sa propre place. - Versement d'huile ou de déchets dans la canalisation. - Dégâts occasionnés par quelconque objet de sa propre place ou des places adjacentes.	CHF 200.-	CHF 300.-	CHF 350.-

Je m'accorde à respecter exactement les conditions qui sont contenues dans ce formulaire de contravention et je les approuve intégralement.

Lieu, date

Signature de l'exposant